



Commandement aux fins de saisie vente

Par **linou79**, le **12/10/2016** à **15:45**

Bonjour

J'ai reçu dans ma BAL un commandement aux fins de saisie vente le 17/08/2016, puis un **Avis d'ouverture forcée sous 48 heures** dans ma BAL, puis un nouvel avis de signification d'acte le 18/08/2016, puis un nouveau courrier d'avis de procédure de saisie vente le 26/08/2016 !!!

Je suis handicapé et ne peux me déplacer ! Je n'ai pas de téléphone !
Je vais chez mon voisin utiliser son ordinateur !

Depuis le 18/08/2016 j'ai écrit 7 fois à l'huissier soit par courrier postal, soit par mail , soit sur leur site web pour lui expliquer ma situation !

Je n'ai absolument pas contesté le jugement rendu et le commandement de payer!
J'ai demandé une négociation sur le montant à payer compte tenu de ma situation financière un peu délicate !

DEPUIS LE 18/08/2016 JUSQU'A CE JOUR JE N'AI JAMAIS RECU AUCUNE REPONSE DE LEUR PART PAS PLUS QUE DE VISITE A MON DOMICILE POUR SAISIE VENTE !!!

Je pense que ma démarche est pourtant preuve de ma bonne foi !
Je ne sais plus quoi faire !

Alain

Par **Tisuisse**, le **12/10/2016** à **16:11**

Bonjour,

Les courriers émanent d'un huissier ou non ?

Par **linou79**, le **12/10/2016** à **16:44**

Bien sur les courriers émanent d'un cabinet d'huissiers

Par **Visiteur**, le **12/10/2016** à **16:48**

Bjr,

Y a-t-il eu jugement et émission d'un titre exécutoire auquel se référerait l'huissier ?

Par **linou79**, le **12/10/2016** à **16:51**

Oui il y a un jugement que je ne conteste pas !

Je n'ai absolument pas contesté le jugement rendu et le commandement de payer!

J'ai demandé une négociation sur le montant à payer compte tenu de ma situation financière un peu délicate !

DEPUIS LE 18/08/2016 JUSQU'A CE JOUR JE N'AI JAMAIS RECU AUCUNE REPONSE DE LEUR PART PAS PLUS QUE DE VISITE A MON DOMICILE POUR SAISIE VENTE !!!

Je pense que ma démarche est pourtant preuve de ma bonne foi !

Je ne sais plus quoi faire !